



**PROCES-VERBAL**

Numéro : **02/2021**

<b>ÉMANANT DE :</b>	Madame Jeannette Mathis, Secrétaire du CI
<b>OBJET :</b>	<b>Séance d'assermentation et d'installation du Conseil intercommunal</b>
<b>DATE :</b>	1 <sup>er</sup> juillet 2021 (Ouverture à 19h30 – Clôture à 20h08)
<b>LIEU :</b>	Grande salle à Grandvaux
<b>DESTINATAIRE(S) :</b>	Membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'Association Police Lavaux
<b>POUR INFO :</b>	Préfecture

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux (APOL), composé des communes de Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Lutry, Puidoux, Rivaz et St-Saphorin, convoqué par ordre de la Préfecture, s'est réuni le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 à 19h30 à la Grande salle à Grandvaux.

***Sous la présidence de M. le Préfet***

La séance est ouverte par M. le Préfet Daniel Flotron.

M. le Préfet souhaite la bienvenue à toute l'assemblée et remercie celles et ceux qui ont collaboré à la préparation de cette assermentation. Il rappelle le cadre légal et s'assure que tous les délégués ont été désignés par les conseils et municipalités des communes. Il déclare être en mesure de procéder à l'assermentation des délégués.

**1. Installation du Conseil intercommunal et assermentation des membres**

En préambule, M. le Préfet nomme Mme Jeannette MATHIS comme secrétaire provisoire.

Mme Mathis procède à l'appel : **Nombre de membres convoqués : 24**  
**Nombre de membres assermentés : 17**  
**Nombre de membres excusés : 7**

Sont absents :

Mmes Florence GROSS, Paola JUAN, Elodie MARGUERAT, Sandra STOCCO,  
MM. Jean-Philippe BARBEY, François LAHODA, François LEDERREY.

M. le Préfet rend l'assemblée attentive au fait que les personnes absentes ne pourront pas fonctionner au sein du Conseil intercommunal avant leur assermentation. Selon l'art. 90 de la loi sur les communes, elles seront assermentées devant le Conseil intercommunal par le Président de ce corps, qui en informera le Préfet.

Les 17 délégués des communes présents sont assermentés, ainsi que la secrétaire.

M. le Préfet donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel des délégués des communes. A l'appel de son nom, chaque délégué solennise la promesse. Il est, de ce fait, installé en qualité de membre du Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux (APOL) pour entrer immédiatement en fonction pour la législature 2021-2026.

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil intercommunal, organe législatif de l'association.

\* \* \* \*

Préalablement aux élections, il convient de nommer un bureau provisoire. M. le Préfet désigne Mme Jeannette MATHIS, comme secrétaire provisoire, Mmes Serena DE ROSA et Ursula MERTES, comme scrutatrices provisoires.

## **2. Election de la Présidente ou du Président du Conseil intercommunal**

M. Marc-André COSSY (commune de Puidoux) est proposé par M. Vurlod, pour pourvoir le poste de Président du Conseil intercommunal.

M. COSSY est élu tacitement sous applaudissements, pour une année.

## **3. Election de la secrétaire ou du secrétaire du Conseil intercommunal**

Une seule candidate est proposée pour pourvoir le poste de secrétaire, Mme Jeannette MATHIS.

Mme MATHIS est élue tacitement sous applaudissements, pour cinq ans.

## ***Sous la présidence du Président du Conseil intercommunal***

M. Marc-André COSSY, Président de l'Association Police Lavaux (APOL) remercie l'assemblée pour son élection et prend la suite de l'ordre du jour.

## **4. Election de la Vice-présidente ou du Vice-président du Conseil intercommunal**

M. Olivier RODIEUX (commune de Lutry) est proposé par M. Paturel, pour pourvoir le poste de Vice-président du Conseil intercommunal.

M. RODIEUX accepte cette fonction. Il est élu tacitement sous applaudissements.

**5. Election de deux scrutatrices ou scrutateurs**

Sont proposées Mme Serena DE ROSA (commune de Lutry)  
et Mme Ursula MERTES (commune de Chexbres),  
pour pourvoir les postes de scrutatrices.

Mmes DE ROSA et MERTES acceptent cette fonction. Elles sont élues tacitement sous applaudissements.

**6. Election de deux scrutatrices ou scrutateurs suppléant(e)s**

M. Axel KUONEN (commune de Lutry) est proposé par M. Rodieux,  
M. Martial VURLOD (commune de Chexbres) est proposé par M. Demierre,  
pour pourvoir les postes de scrutateurs suppléants.

MM. KUONEN et VURLOD acceptent cette fonction. Ils sont élus tacitement sous applaudissements.

**7. Election de cinq membres de la commission de gestion**

M. Matthieu CHEVALLEY (commune de Puidoux) est proposé par Mme Mertes,  
M. Basile DEBRAINE (commune de Bourg-en-Lavaux) est proposé par M. Kasemi,  
M. Vincent HOFER (commune de Lutry) est proposé par M. Fouvy,  
M. Yves KASEMI (commune de Bourg-en-Lavaux), est proposé par M. Debraine,  
M. Jacques PATUREL (commune de Lutry) est proposé par M. Fouvy,  
pour pourvoir les postes de membres de la commission de gestion.

Les cinq candidats acceptent cette fonction. Ils sont élus tacitement sous applaudissements.

**8. Election d'un membre suppléant à la commission de gestion**

M. Sébastien JOSSEVEL (commune de Puidoux) est proposé par M. Matthieu Chevalley,  
pour pourvoir le poste de membre suppléant à la commission de gestion.

M. JOSSEVEL accepte cette fonction. Il est élu tacitement sous applaudissements.

**9. Election des six membres du Comité de direction**

Six candidats, de chacune des communes, sont proposés :

M. Christophe CHAPPUIS, pour la commune de Rivaz,  
M. Jean-François CHEVALLEY, pour la commune de Chexbres,  
M. Mauro CONTARDO, pour la commune de St-Saphorin  
M. Jean-Paul DEMIERRE, pour la commune de Bourg-en-Lavaux,  
M. Patrick SUTTER, pour la commune de Lutry,  
M. Serge TETTONI, pour la commune de Puidoux.

Les six candidats acceptent cette fonction. Ils sont élus tacitement sous applaudissements.

## **10. Election du Président du Comité de direction**

Un seul candidat est proposé pour pourvoir le poste de Président du Comité de direction. Il s'agit de M. Jean-Paul DEMIERRE (commune de Bourg-en-Lavaux).

M. DEMIERRE accepte cette fonction. Il est élu tacitement sous applaudissements.

## **11. Assermentation des membres du Comité de direction par M. le Préfet**

M. le Préfet reprend la parole. Il constate que le Président du Conseil intercommunal a procédé à l'élection des six membres du Comité de direction de l'Association Police Lavaux (APOL) et à celle du Président de cette autorité.

Après s'être assuré qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé par la loi, M. le Préfet donne lecture du serment. A l'appel de son nom, M. le Président et chaque membre du Comité de direction solennisent la promesse.

Les membres du Comité de direction sont ainsi installés pour entrer immédiatement en fonction pour la législature 2021-2026. M. le Préfet les félicite et les remercie pour leur engagement.

## **12. Allocution de M. le Préfet**

M. le Préfet félicite tous les membres présents, notamment ceux qui ont été nommés dans les différentes fonctions ou commissions.

La sécurité est un point très important et sérieux dans une association telle que l'APOL. Les polices municipales et la gendarmerie ont travaillé en collaboration et d'une manière remarquable, notamment dans le Lavaux pendant cette période de pandémie. Le travail pour les gens du terrain a été particulièrement difficile. Surtout au sud du district, où une grande quantité de gens se sont rassemblés pour profiter de cette belle région, donnant lieu à une prévention accrue de la part de nos agents de proximité.

Il remercie également le Commandant Cavin pour son engagement. Les collaborations inter-polices ont été efficaces et concluantes sur le terrain. Il demande à tous les membres de l'association de le soutenir dans ses efforts, afin qu'il ait les outils nécessaires pour mener à bien sa mission.

La parole est donnée à M. le Président du Comité de direction.

## **13. Allocation de M. le Président du Comité de direction**

M. Jean-Paul Demierre, Président du Comité de direction remercie tous ses collaborateurs au sein de l'association Police Lavaux : M. Olivier Paschoud, ancien Président du Conseil intercommunal, la secrétaire, les collègues du Comité de direction. C'est ensemble que tous ont œuvré pour soutenir notre Police Lavaux.

Ce fut un plaisir pour M. Demierre durant ces 5 dernières années de collaborer avec son équipe, pour que la Police Lavaux devienne, comme le disait son prédécesseur M. Monod, « une sacrée machine ». Le sujet APOL a amené bien des discussions et parfois quelques controverses, mais toujours dans un esprit constructif et avec le souci de bien faire.

Il conclut en soulignant que la sécurité n'a pas de prix, mais qu'elle a un coût. Ne l'oublions pas lors de l'élaboration du prochain budget.

M. Demierre remercie l'assemblée pour son élection. Il était entendu avant les élections que la commune de Bourg-en-Lavaux cèderait la présidence à un représentant de la commune de Lutry.

Il informe l'assemblée qu'il envisage de quitter son poste de Président en fin d'année 2021. M. Patrick SUTTER travaillera à ses côtés jusque là, puis sera présenté pour reprendre la fonction de Président du Comité de direction, dès janvier 2022.

#### 14. Invitation du Président du Comité de direction à un apéritif.

En conclusion, M. Jean-Paul Demierre, Président du Comité de direction, invite l'assemblée à un apéritif sur la terrasse.

\* \* \* \*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Marc-André Cossy lève la séance à 20h08.

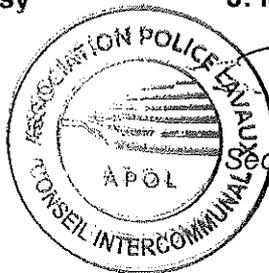
#### Au nom du Conseil intercommunal

Marc-André Cossy

J. Mathis



Président



Secrétaire

